

Extrait de l'Atlas des chemins
vicinaux de la Commune de
Rebecq. Rognon

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À SON ORDONNANCE
DE CE JOUR N° 371101. B. 36282
BRUXELLES, LE 4 avril 1886

LA DÉPUTATION PERMANENTE

PAR ORDONNANCE: LE PRÉSIDENT.

F. LE GREFFIER PROVINCIAL, empêché
Le Directeur Délégué

Deuffelmeire

Redressement du chemin N° 14.

Plan de détail N° 10.



Approuvé par le Conseil communal de Rebecq. Rognon, en séance le 3 Juillet 1886.
Par Ordonnance:



Le Secrétaire,
St. Amiau

ABC. Longueur actuelle du chemin N° 14, à redresser,	517 ^m , 50 ^c
" Longueur du chemin N° 14, après redressement,	497 ^m , 50 ^c
Différence,	20 ^m , 00 ^c

ABC. Longueur du chemin à paver.
La longueur pavée est de 250 mètres.

Les parties du chemin, colorées en bleu, indiquent les terrains à acquérir pour le redressement du chemin N° 14.

Les parties colorées en rose, indiquent les terrains à racheter par la commune.

Les parties colorées en jaune, indiquent la partie de chemin à redresser.

Dressé par le soussigné
Géomètre-Arporteur juré,

A Bruxelles le 2 Avril 1884.

H. Picalanda

Echelle de 1 à 2500^m